

Conformément à son mandat, le Comité examine l'objet du projet de loi C-43, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications corrélatives à certaines lois (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 12 décembre 1991, fascicule n° 1*).

Le Comité poursuit l'étude de son projet de rapport.

Sur motion de John Rodriguez, il est convenu, — Que le projet de rapport modifié soit adopté.

Il est convenu, — Que le coprésident représentant le Sénat présente le rapport au Sénat.

Il est convenu, — Que le coprésident représentant la Chambre présente le rapport à la Chambre des communes.

Il est convenu, — Que les coprésidents autorisent les cogreffiers à apporter au rapport les changements jugés nécessaires à la rédaction et à la typographie, sans en altérer le fond.

Il est convenu, — Que le Comité fasse imprimer 2 000 exemplaires de son rapport, format tête-bêche, avec couverture spéciale.

Il est convenu, — Qu'une conférence de presse ait lieu après le dépôt du rapport.

À 16 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation des présidents.

*La greffière du Comité*

Marie Carrière

*Greffière de Comité*

Diane Diotte